

SIVOM DU LOUHANNAIS**COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 29 octobre 2015.**

L'an deux mille quinze, et le vingt-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BIEVRE Sandrine, BIZOUARD Aurélie, BOUANCHEAU Dominique, COMTE Marie-Antoinette, COTTET Michelle, DANJEAN Bernard, DUFOUR Annick, ESTIGNARD Isabelle, FAUVEY Audrey, GALLAND Catherine, GAUTHIER Josiane, GRAVALLON Aurélie, GUILLEMOT Marie-Claude, LACROIX MFOUARA Béatrice, LECUELLE Danièle, MOREIRA Anne, MOUREAU Jacqueline, PELLETIER Josette, RAFFIN Brigitte, VIALET Lilette, MM. ANGONIN Bernard, BARBIER Claude, BEY Pascal, BLANC Éric, BLANCHARD Jacky, BOUCHET Frédéric, BRAUD Benjamin, BUGUET Michel, CADOT Patrick, CHAMBON Dominique, CHOPARD Damien, CLERC Christian, COMTET Bernard, CORDIER Dominique, COULON Guy, COULON Jean-François, DONGUY Roger, DUMONT Yannick, EYRARD Gabriel, FARIA Sébastien, FAVRE Michel, FERRAND Olivier, FERRIER Jacques, FICHET David, FRANCOIS Jean-Alain, GALLIEN Jean-Pierre, GAMBETTA Marc, GAUTHIER David, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUIGUE François, GUILLOT Vincent, JOUVENCEAU Gérard, LABOURIAUX Daniel, LAGUT Denis, LEROY Didier, LONJARET Yves, MARTIN Olivier, MOREY Pascal, NICOLAS Alain, PERNIN Philippe, REGNAUX Noël, ROY Rémy, SAMSON Jean-Jacques, SERRAND Franck, THEVENET André, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BONIN Sylviane (DANJEAN Bernard), GAUTHIER Marie-Noëlle (FAUVEY Audrey), LIEVAUX Michelle (NICOLAS Alain), MATHY Paule (SERRAND Franck), VILLANI Carine (ANGONIN Bernard), MM. BARBISAN Patrick (REGNAUX Noël), CHATOT Rémy (LABOURIAUX Daniel), HUMBERT Jean-Claude (RAFFIN Brigitte), PIRAT Jean Paul (GALLAND Catherine), PONCET Jean-Claude (PELLETIER Josette), RAVAT Georges (DUMONT Yannick), ROTH Sébastien (BLANC Éric).

Excusés non représentés : Mmes COUILLEROT Chantal, NICOLAS Bernadette, MM. MALIN Jacky, MOREAU Jean Marie.

Absents : Mmes MARTIN Francine, MICHAUD Elodie, POUX Patricia, WILLAUER Françoise, MM. CRETIN Alain, FELIX Lionel, LYONNAIS Christophe, PASSERON Pierre, PETIOT Dominique, REBOULET Jean Michel, RIDET Christophe.

Présents : 69, excusés ayant donné pouvoir : 12, (81 votants), excusés : 4, absents : 11.

Délégués en exercice : 96

Assistait à la réunion : Mme Chantal Jouhanneaud, maître composteur du SIVOM et M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 15 octobre 2015.

Début de séance à 18 H 35.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet 2015
 - 2) Compte rendu des décisions prises
 - 3) Approbation du rapport annuel du SMET 2014
 - 4) Demande de subvention concernant l'étude sur l'amélioration du service
 - 5) Demande de subvention pour l'achat de composteurs pour du compostage collectif
 - 6) prix de vente des composteurs pour placette
 - 7) Prix de vente du JK 400 acheté 1 208,33 € HT
 - 8) Décision modificative n°2 du SIRED
 - 9) Décision modificative n°1 du SPANC
 - 10) Facturation des cas particuliers
 - 11) Admission en non-valeur
 - 12) Questions diverses
-

M. le président a une pensée pour M. Jean-Paul FAUSSURIER, maire de Brienne qui nous a quitté cet été et qui avait été membre du comité syndical pendant plusieurs mandats.

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet 2015 :

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 2 juillet 2015.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Compte rendu des décisions prises :

M. Le Président a procédé à l'embauche de M. Pons sur le poste laissé vacant par M. Micholet.

- 3) Approbation du rapport annuel du SMET 2014 :

M. le Président donne connaissance du rapport d'activité annuel de 2014 du SMET Nord-Est 71.

- 4) Demande de subvention concernant l'étude sur l'amélioration du service :

M. le président expose qu'à l'assemblée de juillet il avait fait part du projet de réalisation d'une étude sur l'amélioration du service de collecte et le passage à la redevance incitative (RI) au SIVOM du Louhannais.

Lors de cette assemblée, il avait été décidé de créer une commission chargée de définir le cahier des charges de la future étude.

Bien que le travail ne soit pas encore terminé, il est opportun de demander dès à présent l'octroi d'une subvention par l'ADEME et le Conseil Départemental de Saône et Loire au titre du FDMD 2015 (Fonds Départemental pour la Maîtrise des Déchets). Sur un projet estimé à environ 27 000 €, le montant subventionné serait de 50% pour l'ADEME et 20% pour le Conseil Départemental. Ainsi, l'étude pourra être lancée quand la commission en aura validé le cahier des charges.

Le conseil syndical décide par 79 voix pour et 2 abstentions de demander l'octroi d'une subvention par l'ADEME et le Conseil Départemental de Saône et Loire au titre du FDMD 2015 (Fonds Départemental pour la Maîtrise des Déchets) pour la réalisation d'une étude sur l'amélioration du service de collecte et le passage à la redevance incitative (RI) au SIVOM du Louhannais.

- 5) Demande de subvention pour l'achat de composteurs pour du compostage collectif :

M. le président expose qu'il a été fixé comme objectif au maître composteur de développer des placettes de compostage collectif dans plusieurs communes du syndicat.

Afin d'avoir des installations pratiques, faciles d'utilisation et résistant aux multiples manipulations, le SIVOM envisage d'acquérir des composteurs spécifiques, renforcés répondant aux critères précédemment énoncés. Cette acquisition peut faire l'objet d'une aide par l'ADEME et le Conseil Départemental de Saône et Loire au titre du FDMD 2015 (Fonds Départemental pour la Maîtrise des Déchets). L'investissement du SIVOM se limitera dans un premier temps à 12 composteurs (au moins deux par sites). Cet investissement serait de l'ordre de 2 200 euros HT. Les subventions attendues seraient de 50% de l'ADEME et 20% du Conseil Départemental.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de demander l'octroi d'une subvention par l'ADEME et le Conseil Départemental de Saône et Loire au titre du FDMD 2015 (Fonds Départemental pour la Maîtrise des Déchets) pour l'achat de composteurs dédiés au compostage collectif par le SIVOM du Louhannais.

Un délégué s'inquiète de l'aspect antinomique entre notre promotion du compostage et l'existence d'une usine de méthanisation pour le traitement de nos déchets. Usine qui fonctionne à base des déchets fermentescibles restant dans la poubelle.

M. Gros, vice-président du SIVOM et par ailleurs vice-président du SMET nord est 71 explique que malgré tous nos efforts à la promotion du compostage, il reste une part de fermentescible suffisante dans les ordures ménagères résiduelles qui justifie amplement ce mode de traitement pour de nombreuses années.

- 6) prix de vente des composteurs pour placette :

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée vient d'opter pour l'acquisition de composteurs renforcés pour la mise en œuvre de placettes de compostage collectif en cœur de village dans les communes du syndicat qui seront volontaires.

Le prix d'acquisition de ces composteurs est de 170 € HT. Monsieur le Président propose que dans le cadre de l'opération "compostage collectif en cœur de village", le SIVOM, en plus de l'accompagnement par le maître composteur, offre deux composteurs par commune volontaire à titre incitatif. L'opération sera limitée à ces 12 composteurs.

Le conseil syndical décide par 80 voix pour et 1 contre de valider la proposition de M. le Président.

- 7) Prix de vente du JK 400 acheté 1 208,33 € HT :

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée avait décidé par délibération du 25 février 2010 de procéder à la demande à l'acquisition de composteurs mécano-biologiques destinés à être utilisés par les restaurations collectives (cantines, maisons de retraite,...).

Le premier composteur a été vendu à la commune de Bruailles. Un autre a donc été acquis et proposé en démonstration.

L'assemblée doit décider de son prix de vente, sachant que ce composteur n'a bénéficié d'aucune subvention extérieure au SIVOM.

Le prix d'achat de ce composteurs a été de 1208,83 € HT € HT.

M. le Président propose que le prix de vente soit de 1208,83 € HT.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du composteur mécano-biologiques JK 400 à 1208,83 € HT soit 1,2 X 1450,60 € TTC.

- 8) Décision modificative n°2 du SIRED :

Monsieur le Président expose que suite à une erreur matérielle, un bien n'a pas été comme il l'aurait dû, amorti en 2015 pour un montant de 2159,56 €. Il convient de corriger cette erreur en modifiant les comptes comme suit :

Fonctionnement dépenses :

Opération 042

Compte 6811 - Amortissement d'installation (extension aire de lavage 2015): +1 500 €

023 - Virement à l'investissement : - 1 500 €

Investissement recette

Opération 040

Compte 28153 -Immobilisations corporelles (extension aire de lavage 2015): + 1 500 €

021 - Virement du fonctionnement : - 1 500 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autorisé le président à modifier les comptes du budget tel que précisé ci-dessus.

- 9) Décision modificative n°1 du SPANC :

Monsieur le vice-président expose que l'assemblée générale du 26 février dernier avait accepté le lancement d'une nouvelle tranche de réhabilitation. L'opération lancée en 2014 étant presque terminée, une nouvelle tranche de 150 dossiers va être entamée. Les études pourraient commencer à se réaliser fin 2015. Or seules les études de la première tranche avaient été inscrites au budget. L'argent payé au cabinet d'étude étant intégralement reversé au service assainissement par les usagers. Il convient donc d'inscrire la dépense en recette et dépense au budget pour rendre les études possible dès cette fin d'année.

Monsieur le vice-président propose de modifier le budget comme suit :

Fonctionnement dépenses :

Compte 611 - Prestation étude : + 20 000 €

Fonctionnement recette

Compte 7068 -Redevance étude : + 20 000 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à modifier les comptes du budget tel que précisé ci-dessus.

Monsieur Blanc vice-président délégué au SPANC fait le point sur les réalisations de l'année en cours, notamment sur les campagnes de réhabilitation qui se poursuivent suivant les prévisions qui avaient été faites.

- 10) Facturation des cas particuliers :

Le 26 mai 2005, le comité syndical a pris la décision suivante :

Il a été relevé plusieurs cas particuliers donnant lieu à des interprétations différentes et sources de litige. Il s'agit notamment :

- Des habitations dont le ou les occupants sont en maison de retraite
- Des habitations dont les occupants sont décédés (succession en cours)
- Des habitations en cours de rénovation non habitées et vide de meuble

Pour tenir compte des frais engagés par le SIREN qui réalise ses tournées, que les habitations soient occupées ou non, pour ne pas pénaliser des usagers qui momentanément n'utilisent pas ou peu le service, dans chacun de ces cas et de ceux qui pourraient y être assimilés, il est procédé à une facturation au coefficient de 0,5 pour l'année civile en cours.

Néanmoins il existe en pratique quelques cas d'habitations qui sont inoccupées et sans eau ni électricité. De fait le service ne peut réellement pas être rendu.

M. le Président propose d'adopter le texte suivant :

Dans le cas d'une habitation pour laquelle le propriétaire apporte la preuve que la maison n'est plus desservie ni en eau ni en électricité et après avis de la mairie confirmant l'inoccupation réelle et totale des lieux, il sera procédé à l'exonération de la redevance, le service ne pouvant manifestement pas être rendu.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'adopter le texte proposé par Monsieur le Président.

- 11) Admission en non-valeur :

Monsieur le Président expose que suite aux relances réalisées par le trésor public concernant certaines factures impayées de 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 2013 2014 et 2015, il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est-il nécessaire d'admettre ces créances en non-valeur afin d'apurer les comptes du SIREN et du SPANC, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

- 19 687,12 € TTC pour le SIREN.

- 1 548,00 € TTC pour le SPANC.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à accepter la mise en non-valeur des créances présentées.

A la requête de plusieurs délégués, le SIVOM demandera au comptable du trésor s'il est possible de communiquer les listes des impayés directement aux maires des communes concernées afin que ceux-ci puissent, dans la mesure de leur possibilités favoriser le recouvrement de ces sommes.

- 12) Questions diverses :

a) Vidéo compostage : Chantal Jouhanneaud présente la vidéo qu'elle a réalisé en collaboration avec le RPI de Frontenaud - le Miroir sur les actions de compostage et d'éveil au jardinage et au tri pour les enfants. La vidéo dans sa deuxième partie à la mairie de Le Miroir montre le compostage des déchets verts communaux.

Cette vidéo qui démontre tout l'intérêt d'un partenariat du SIVOM avec les écoles et les municipalités sera diffusée sur notre site internet, et dans toutes les communes afin de susciter une envie d'action sur le territoire.

b) Travaux en cours : Monsieur le président fait le point sur les travaux en cours. Le local pour le tri du papier sera achevé début novembre et la réfection du quai de transfert et quasi achevée.

c) Travail sur plateforme de broyage : M. le président demande à M. La Fay de faire une synthèse du travail d'étude sur le traitement autonome des déchets verts. Il en ressort qu'une solution à la fois intéressante économiquement et écologiquement passerait par la création d'une plateforme de broyage située vers la déchèterie de Louhans. Il reste à travailler sur les exutoires.

d) Emprunt : Compte tenu des prévisions budgétaires à fin août, le bureau a décidé de ne pas réaliser l'emprunt prévu au budget initial.

e) Remplacement du maître composteur en congés de maternité : M. Gros expose qu'il est apparu souhaitable de remplacer Mme Jouhanneaud pendant les quelques mois de son futur arrêt maternité. En effet, le suivi des nombreux sites mis en route paraît indispensable afin de ne pas créer de rupture et de continuer à motiver nos partenaires.

f) Présentation du SIVOM en conseils municipaux : M. le Président rappelle que Mlle Guillemain a réalisé une présentation du SIVOM dans 17 conseils municipaux depuis les élections. Elle est disponible pour continuer et l'objectif est de rencontrer un autre tiers des conseils d'ici à fin 2016. Contactez-la rapidement.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIVOM DU LOUHANNAIS' around the perimeter and a stylized logo in the center. The signature is written over the stamp.